



Make it easy.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (Suisse)

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

AIR GLUE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identification de la société/entreprise	Rotho-Blaas SRL c/o Cleos Treuhand GmbH Chamerstrasse 176 6300 Zug Schweiz T. 041 748 10 60
1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Date d'émission	02.05.2022
Version	1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
---	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Formaldehyddimethylacetal (CAS 109-87-5)	
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)	2000 ppm STEL [KZGW] 6200 mg/m ³ STEL [KZGW]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	1000 ppm TWA [MAK] 3100 mg/m ³ TWA [MAK]

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Résidus de produit / produit non utilisé	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
--	---

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Informations réglementaires Formaldehyddimethylacetal (CAS 109-87-5)	Aucun(e).
--	-----------

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances gaz de pétrole (CAS 68476-85-7)	Present
EU - Seveso III Directive (2012/18/EU) - Qualifying Quantities of Dangerous Substances - Higher-Tier Requirements	200 tonne (listed under liquefied flammable gases - category 1 or 2)
EU - Seveso III Directive (2012/18/EU) - Qualifying Quantities of Dangerous Substances - Lower-Tier Requirements	50 tonne (listed under liquefied flammable gases, Category 1 or 2)
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex II - Prohibited Substances	Prohibited (containing $\geq 0.1\%$ w/w 1,3-Butadiene) Prohibited (containing $\geq 0.1\%$ w/w 1,3-Butadiene, listed under Petroleum, coal, tar and natural gas and their derivatives generated using distillation and/or other processing methods)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 28. (K) Use restricted. See item 29. (K) Use restricted. See item 75. (K, S, U)
EU - REACH (1907/2006) - Appendix 1 - Carcinogens: Category 1A (Table 3.1) / Category 1 (Table 3.2)	Present (K)
EU - REACH (1907/2006) - Appendix 4 - Mutagens: Category 1B (Table 3.1) / Category 2 (Table 3.2)	Present (K)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present



Make it easy.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AIR GLUE

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	AIR GLUE
Taille du récipient	750ml
UFI	UFI: 2PQV-V0QY-D007-4R3D
Indications sur l'enregistrement REACH	Tous les produits chimiques utilisés dans ce produit ont été inscrits en vertu de REACH, si nécessaire.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Adhésif. Utilisation par les consommateurs.
Utilisations déconseillées	Polychlorure de vinyle souple

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	ROTHO BLAAS SRL Via Dell'Adige 2/1 I-39040 Cortaccia (BZ) T. +39 0471 818400 F. +39 0471 818484 www.rothoblaas.com info@rothoblaas.com
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	ROTHO BLAAS SRL: +39 0471 818400 (Lun-Ven 09:00-17:00)
Numéro d'appel d'urgence national	ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Aérosol 1 - H222, H229
Dangers pour la santé humaine	Non Classé
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



AIR GLUE

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Mentions de mise en garde	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Mentions de mise en garde supplémentaires	P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

DIMÉTHOXYMÉTHANE			30-60%
Numéro CAS: 109-87-5	Numéro CE: 203-714-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119664781-31-0000	
Classification Flam. Liq. 2 - H225			
GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS (<0.1% 1,3-BUTADIÈNE)			30-60%
Numéro CAS: 68476-85-7	Numéro CE: 270-704-2		
Classification Gaz Infl. 1A - H220 Press. Gas (Liq.) - H280			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
-----------------------------	---

AIR GLUE

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Garder la personne touchée en observation. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. En cas d'adhésion, ne pas forcer l'ouverture des paupières.
Protection des secouristes	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents.
Inhalation	Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique. Peut provoquer la toux et des difficultés respiratoires. Une surexposition aux solvants organiques peut déprimer le système nerveux central, entraînant des vertiges et une intoxication, et, à très fortes concentrations, la perte de conscience et la mort.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.
Contact cutané	Engelure.
Contact oculaire	Peut irriter les yeux. Larmoiement abondant.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Difficulté à respirer. Éviter de respirer les vapeurs.
Traitements particuliers	En cas d'adhésion, ne pas forcer l'ouverture des paupières.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée, poudre sèche ou dioxyde de carbone. Mousse résistant à l'alcool.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Formation de mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone. Fumée âcre ou vapeurs.

5.3. Conseils aux pompiers

AIR GLUE

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols. Prévoir une ventilation suffisante.
Pour les non-secouristes	Pour une plus grande protection, la tenue devrait inclure une combinaison anti-statique, des bottes et des gants.
Pour les secouristes	Pour une plus grande protection, la tenue devrait inclure une combinaison anti-statique, des bottes et des gants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Éliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Éviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Collecter le déversement pour sa récupération ou son évacuation dans des conteneurs scellés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Éviter le contact de l'eau avec du produit déversé ou des conteneurs qui fuient. Approcher le déversement contre le vent. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
------------------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
--------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Lire et suivre les recommandations du producteur. Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation suffisante et/ou un appareil de protection respiratoire. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Ne pas fumer dans la zone de travail. Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

AIR GLUE

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe de stockage Aérosol extrêmement inflammable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

Description d'usage Adhésif.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DIMÉTHOXYMÉTHANE (CAS: 109-87-5)

DNEL	Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 5.7 mg/kg p.c. /jour Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 39 mg/m ³ Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 9.6 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 132 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 22 mg/kg p.c. /jour
PNEC	- eau douce; 14577 mg/l - Sédiments (eau douce); 13135 mg/kg p.c. /jour - Sédiments (eau de mer); 13135 mg/kg p.c. /jour - Sol; 46538 mg/kg p.c. /jour - eau de mer; 14577 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 10000 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. S'assurer que le flux d'air est dirigé à l'écart du travailleur. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. La sécurité intégrée nécessite aussi de maintenir les concentrations en gaz, vapeurs ou poussières en dessous des limites inférieures d'explosivité. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition.

Protection individuelle Porter des vêtements de protection.

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée.

AIR GLUE

Autre protection de la peau et du corps	Prévoir une fontaine oculaire. Éviter le contact avec la peau. Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau.
Mesures d'hygiène	Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser une lotion pour les mains appropriée pour prévenir la délipidation et les gerçures de la peau. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air dans des espaces confinés ou peu ventilés. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Court terme Filtre à gaz, type AX.
Risques thermiques	Le spray s'évaporerait et refroidirait rapidement et peut provoquer des gelures ou des brûlures par le froid en cas de contact avec la peau.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Ambré.
Odeur	Ether.
Seuil olfactif	Absence de données.
pH	pH (solution concentrée): 7
Point de fusion	Aucune information requise.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Gaz de pétrole liquéfiés: -40 to -2°C Diméthoxyméthane: 42°C
Point d'éclair	Une méthode de point d'éclair n'est pas disponible, mais le principe composante dangereuse, le propulseur a un point d'éclair <-60°C avec des limites d'inflammabilité de volume supérieur de 10.9% et 1.4% volume inférieur.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Facteur d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Pression de vapeur	4 - 6 bar @ 20°C
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Liquide: 0.85 - 0.91 @ 20°C
Densité apparente	Non disponible.
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Diméthoxyméthane: log Pow: 0
Température d'auto-inflammabilité	Gaz de pétrole liquéfiés: 365°C
Température de décomposition	Non disponible.

AIR GLUE

Viscosité	Liquide: 50 - 250 mm ² /s @ 20°C
Propriétés explosives	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Oui
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Poids moléculaire	Aucune information requise.
Composé organique volatil	Ce produit contient au maximum 82 % de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Très volatile.
---------------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Ne polymérise pas. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
---	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Eviter l'accumulation de vapeurs dans des zones basses ou confinées.
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Acides forts.
-------------------------------	---------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.
--	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Résumé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------	--

Toxicité aiguë - cutanée

Résumé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------	--

Toxicité aiguë - inhalation

Résumé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------	--

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Résumé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------	--

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Résumé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------	--

Sensibilisation respiratoire

Résumé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------	--

AIR GLUE

Sensibilisation cutanée

Résumé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Résumé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Résumé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Résumé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Résumé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Résumé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Résumé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les composants

DIMÉTHOXYMÉTHANE

Effets toxicologiques La toxicité de cette substance a été évaluée lors de l'enregistrement REACH.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) 6423.0 , Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) 5000.0 , Cutanée, Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

AIR GLUE

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Irritant pour les voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.

Contact cutané Irritant pour la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire Le liquide peut être irritant pour les yeux, la peau et le système respiratoire.

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS (<0.1% 1,3-BUTADIÈNE)

Effets toxicologiques Les informations fournies sont basées sur des données des composants et des produits similaires.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Non applicable.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Non applicable.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ >20 mg/l, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Aucune cancérogénicité chez l'homme attendue.

Toxicité pour la reproduction

AIR GLUE

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction - développement	Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	
Exposition unique STOT un	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Une surexposition aux solvants organiques peut déprimer le système nerveux central, entraînant des vertiges et une intoxication, et, à très fortes concentrations, la perte de conscience et la mort.
<u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	
Exposition répétée STOT rép.	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.
<u>Danger par aspiration</u>	
Danger par aspiration	Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.
Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact cutané	Le spray s'évaporerait et refroidirait rapidement et peut provoquer des gelures ou des brûlures par le froid en cas de contact avec la peau.
Voie d'exposition	Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité	Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.
--------------------	---

Informations écologiques sur les composants

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS (<0.1% 1,3-BUTADIÈNE)

Écotoxicité	Les informations fournies sont basées sur des données des composants et des produits similaires.
--------------------	--

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

DIMÉTHOXYMÉTHANE

Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.
<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 6,410 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: >1200 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: >10000 mg/l, Scenedesmus subspicatus

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS (<0.1% 1,3-BUTADIÈNE)

AIR GLUE

Toxicité

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Le produit n'est pas considéré comme présentant un danger étant donné sa nature physique. Très volatile.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

Informations écologiques sur les composants

DIMÉTHOXYMÉTHANE

Persistance et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS (<0.1% 1,3-BUTADIÈNE)

Persistance et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Diméthoxyméthane: log Pow: 0

Informations écologiques sur les composants

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS (<0.1% 1,3-BUTADIÈNE)

Potentiel de bioaccumulation

La bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Informations écologiques sur les composants

DIMÉTHOXYMÉTHANE

Mobilité

Le produit est soluble dans l'eau.

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS (<0.1% 1,3-BUTADIÈNE)

Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

DIMÉTHOXYMÉTHANE

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS (<0.1% 1,3-BUTADIÈNE)

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

AIR GLUE

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Ne pas percer ou incinérer, même vide. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

Classe déchet Aérosol plein ou partiellement vide: 16 05 04, Aérosol vide: 15 01 10 (Contenant des résidus dangereux), Aérosol vide: 15 01 04 (Contenant des résidus non dangereux).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950
N° ONU (ADN)	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Code de classement ADR/RID	5F
Etiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/division ICAO	2.1
Classe ADN	2.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

AIR GLUE

Groupe de séparation des matières du code IMDG SG69, SW1, SW22

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes d'intervention d'urgence 2YE

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 23

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Autorisations (Règlement 1907/2006 l'annexe XIV) Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII) Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 Aerosol 1 - H222, H229: Eléments de preuve.

Publié par Département technique

Date de révision 19/03/2021

Révision 2.1

Remplace la date 17/07/2019

Numéro de FDS 23486

AIR GLUE

Mentions de danger dans leur intégralité

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.